

L'avocat vigie des libertés

FOCUS P.4-6



L'AGENDA DES BÂTONNIERS P.2

ÉDITO P.3

ÉTHIQUE ET VIE PROFESSIONNELLE DE L'AVOCAT P.7
COMMISSION QUALITÉ DE VIE,
ENTRAIDE ET SERVICE SOCIAL

CONSEIL 
DE L'ORDRE
P.8-9

LES AVOCATS ET LE SPORT : RAPPEL HISTORIQUE P.12-13

RETOUR SUR... P.16-17

PORTRAIT P.18 SERGE MONEY

SPORT P.19



◆ L'AGENDA DES BÂTONNIERS ◆

ÉVÉNEMENTS MARQUANTS À VENIR
DANS L'AGENDA DU BÂTONNIER & DE LA VICE-BÂTONNIÈRE



L'agenda de
Frédéric Sicard,
bâtonnier de Paris



L'agenda de
Dominique Attias,
vice-bâtonnière de Paris

27/06 VISITE DU MINISTRE DE LA JUSTICE
DU LAND DE LA SARRE

28/06 VISITE DU MINISTRE DE LA JUSTICE
D'ARMÉNIE ET OUVERTURE DU COLLOQUE
DE LA COMMISSION PARIS- ARMÉNIE

29/06 DÉJEUNER AVEC DOMINIQUE PERBEN
CONFÉRENCE «STRATÉGIE FRANCE»
- MME ANNEGRET KRAUP KARRENBauer,
MINISTRE-PRÉSIDENTE DU LAND DE LA SARRE

30/06 PETIT DÉJEUNER AVEC LES JEUNES AVOCATS
ENTRETIEN AVEC HARLEM DÉSIR, MINISTRE
DES AFFAIRES EUROPÉENNES

01/07 OUVERTURE DE LA CONFÉRENCE DES
95 ANS DE LA CNA (CONFÉRENCE
NATIONALE DES AVOCATS)

04/07 CAMPUS - COLLOQUE D'OUVERTURE :
«L'AVOCAT FACE AUX NOUVEAUX RISQUES
ET OBLIGATIONS DE CONFORMITÉ DES
ENTREPRISES»

BAT TWEET LIVE

08/07
et 09/07 CONFÉRENCE DES BÂTONNIERS DE L'OUEST

28/06 RÉUNION «PROSPECTIVE»
AVEC LA DIRECTION DE LA PROTECTION
JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE

28/06 50^E ANNIVERSAIRE DE «DROIT
ET DÉMOCRATIE»

29/06 RÉUNION DU COMITÉ DE PILOTAGE
«COMMUNICATION ÉLECTRONIQUE»
AVEC LE TGI

29/06 RENDEZ-VOUS AVEC JULIETTE MÉADEL,
SECRÉTAIRE D'ÉTAT CHARGÉE DE L'AIDE
AUX VICTIMES

01/07 RÉUNION DU COLLÈGE «DÉFENSE ET
PROMOTION DES DROITS DE L'ENFANT»

04/07 COMITÉ DE SUIVI INTERMINISTÉRIEL
DE SUIVI DES VICTIMES

06/07 OUVERTURE DE LA SÉANCE
«BIENTRAITANCE ET DÉFENSE
DES MINEURS» - CAMPUS

SAVE THE DATE

CAMPUS

4, 5, 6, 7 JUILLET 2016
JARDIN D'ACCLIMATATION



Du 04/07 au 07/07



ORDRE A LA COUR DES AVOCATS DE PARIS

ÉDITO

Encore et toujours, espérons !

Le 6^{ème} Congrès mondial contre la peine de mort d'Oslo a accueilli du 20 au 23 juin 2016 les acteurs de l'abolition de plus de 80 Pays.

Il y a exactement 15 ans, en juin 2001, le barreau de Paris était déjà partenaire du 1^{er} congrès mondial contre la peine de mort qui s'est tenu à Strasbourg.

Comme nos prédécesseurs, nous croyons fermement que le combat pour l'abolition, est d'abord le combat d'avocats et de barreaux engagés.

La barreau de Paris inclut systématiquement cette question de la peine de mort dans ses relations avec les barreaux des pays rétentionnistes parce que les barreaux ont naturellement vocation à participer au débat public touchant aux peines et à l'échelle des peines ; parce qu'ils apparaissent souvent aux yeux des autorités comme des interlocuteurs fiables et légitimes ; parce que les Ordres ont également vocation à protéger les avocats et à défendre les conditions d'exercice de ceux qui défendent les condamnés à mort ; parce que l'aide judiciaire est le plus souvent très largement insuffisante même lorsqu'une personne est passible de la peine de mort.

Avec 140 pays et territoires ayant aboli la peine de mort en droit ou en pratique et un nombre de pays procédant à des exécutions en diminution, l'abolition est en passe d'être universelle.

Seuls 16 pays avaient aboli la peine de mort en 1977, les deux tiers des pays du monde sont à ce jour abolitionnistes en droit ou en pratique.

L'Asie et le monde arabe restent les régions qui résistent encore fortement à l'avancée de la pensée abolitionniste. Le Pakistan, l'Arabie saoudite et l'Iran ont fourni aux bourreaux 89 % du total des exécutions enregist-

trées au cours de l'année 2015, sachant toutefois que ces chiffres ne tiennent pas compte de la Chine, pays où les informations relatives à la peine de mort sont considérées comme secret d'État.

En 2015, ce sont quatre nouveaux pays qui ont mis fin à la peine capitale : la République du Congo, les îles Fidji, Madagascar et le Suriname.

Mais au cours de ces dix dernières années, d'autres pays ont adopté des lois antiterroristes qui élargissent le champ d'application de la peine de mort : après des années de moratoire, le Pakistan, la Jordanie et le Tchad ont repris les exécutions au nom de la lutte contre le terrorisme.

Nous nous réjouissons de ce que le barreau de Norvège ait accepté de porter avec le barreau de Paris, à l'occasion de ce 6^{ème} Congrès mondial, une résolution sur la peine de mort et le terrorisme.

La France et la Norvège sont deux pays qui ont été très durement touchés par le terrorisme.

Nous souhaitons, pour notre part, adresser un message fort : quels que soient les crimes commis, même les plus atroces, la peine de mort n'est pas une solution et ne doit pas être la réponse des gouvernements dans la lutte contre le terrorisme.

Encore et toujours, espérons en l'humanité !

-
- ◆ Frédéric Sicard
Bâtonnier de l'Ordre des avocats de Paris
 - ◆ Dominique Attias
Vice-bâtonnière de l'Ordre des avocats de Paris
 - ◆ Les membres du Conseil de l'Ordre des avocats de Paris



Carte des avocats en danger dans le monde exposée au rez-de-chaussée de la Maison du Barreau.

◆ FOCUS ◆

L'AVOCAT VIGIE DES LIBERTÉS

Lancé le 10 décembre dernier par le barreau de Paris, le Conseil national du barreau et les instances représentatives espagnoles et italiennes, l'Observatoire international des avocats en danger est désormais sur les rails. S'il se donne notamment pour mission d'assurer une veille des situations attentatoires aux droits de la défense et de les dénoncer, la structure souhaite également être un outil très concret de soutien et de défense des avocats menacés. Sa participation au procès du 22 juin de deux confrères turcs en est une illustration.

Chine, Honduras, Arabie saoudite, Mauritanie, Turquie... chaque année, partout dans le monde, des centaines d'avocats sont arrêtés ou assassinés pour avoir exercé leur métier. Face à ce constat alarmant, le barreau de Paris et le Conseil national des barreaux (CNB) ont décidé de lancer, le 10 décembre dernier, l'Observatoire international des avocats en danger, en collaboration avec les instances représentatives de la profession espagnoles et italiennes. Cette initiative s'inscrit dans la continuité d'un premier projet lancé en 2008 par l'Union européenne et

mené sur trois ans par ces quatre mêmes instances, ainsi qu'Avocats sans frontières.

UNE MOBILISATION PÉRENNE

C'est après un déplacement à Istanbul comme observateur étranger dans le procès de 46 avocats turcs en 2014 que Jacques Bouyssou, MCO à l'origine du projet, prend conscience de la nécessité d'un nouvel Observatoire. « Nous étions extrêmement nombreux à venir du monde entier pour soutenir nos confrères, mais sans la moindre

coordination. Il m'est alors apparu indispensable de créer une instance capable de rassembler les informations détenues par l'ensemble des barreaux et d'harmoniser nos actions. » Financé en majeure partie par les quatre membres fondateurs (auxquels s'ajoutent des « membres actifs », des « membres associés » et des « membres partenaires »), l'Observatoire poursuit quatre missions principales : la veille d'informations sur les avocats en danger dans le monde et la dénonciation des atteintes qu'ils subissent ; le soutien et la défense des confrères menacés ; la mise en place d'actions de formation au niveau national et international ; l'instauration d'une aide matérielle via le programme « Paris Ville refuge » de la mairie de Paris. Si les deux dernières missions n'en sont encore qu'à l'état d'ébauche, les deux premières sont déjà bien amorcées.



Ramazan Demir à son procès le 22 juin 2016 entre des policiers armés mais libre : on n'enferme pas la parole!

UNE AIDE ACTIVE AUX AVOCATS

Dominique Attias, vice-bâtonnière du barreau de Paris en charge de l'International, se félicite de la création de cet Observatoire. « On constate depuis quelques années un raidissement très inquiétant des pays démocratiques à l'encontre des avocats. Ceux-ci ne sont désormais plus perçus comme des défenseurs de la liberté mais comme des empêchements de tourner en rond, et sont bien trop souvent assimilés à leurs clients. » Une mobilisation de toutes les instances professionnelles est donc, pour la vice-bâtonnière, plus que jamais indispensable. Dominique Attias souhaite cependant que l'Observatoire soit « extrêmement pratique » et qu'il apporte une aide active aux confrères en danger, à la fois matérielle, financière et psychologique. « Il ne doit pas se contenter d'agiter de grands principes », prévient-elle.

Le procès à Istanbul le 22 juin dernier de deux avocats turcs, Ramazan Demir et Ayse Acinikli, détenus depuis le 6 avril dernier offre une illustration frappante du besoin auquel répond l'Observatoire. Ayse Acinikli et Ramazan Demir sont poursuivis pour avoir défendu leurs clients en dénonçant leurs conditions de détention ou en saisissant la CEDH. La vice-bâtonnière Dominique Attias était à leur côté pour représenter le barreau de Paris, l'Obs-

vatoire et l'UIA. Elle était accompagnée de l'équipe de défense mandaté par les confrères poursuivis (Rusen Aytac, Jennifer Halter, Jacques Bouyssou, Martin Pradel).

UNE DÉFENSE SUR PLUSIEURS FRONTS

Depuis trois mois, l'équipe multiplie en effet les actions pour alerter l'opinion publique, les avocats, ainsi que les autorités turques et françaises sur les atteintes aux droits et l'illégitimité des arrestations de leurs confrères. « Les motifs d'incrimination de Ramazan Demir et Ayse Acinikli sont très flous, souligne Rusen Aytac. Nous n'avons pu les déduire que des questions posées lors de leurs arrestations. » Des questions aussi surprenantes pour un avocat que celles portant sur les visites rendues à leurs clients en prison, sur leur participation à des conférences relatives aux droits de l'Homme, ou sur les multiples saisines de la CEDH par Ramazan Demir. « Ils sont actuellement poursuivis pour "dénigrement de l'État turc", une incrimination qui n'existe même pas dans le code pénal », s'indigne la jeune avocate.

Après avoir saisi le rapporteur des Nations unies sur l'indépendance des juges et des avocats, Monica Pinto, l'équipe d'avocats a décidé de prendre la plume et de s'adresser directement au président turc, Recep Erdogan, à son ministre de la Justice, Bekir Bozdog, ainsi qu'aux ministres des Affaires étrangères et de la Justice français, Jean-Marc Ayrault et Jean-Jacques Urvoas. « Personne n'a répondu, déplore Jacques Bouyssou. Cela ne nous étonne évidemment pas de la part des autorités turques, mais nous espérons que les ministres français réagiront. » Le Premier ministre belge a, pour sa part, répondu instantanément aux sollicitations des avocats de son pays. « La Turquie est tout de même aux portes de l'Europe et est le premier partenaire de l'Union européenne. Il nous est impossible de nous taire ! », se révolte Jacques Bouyssou.



Plusieurs milliers de cartes postales ont déjà été envoyées.

OPÉRATION « CARTES POSTALES »

Mais l'équipe ne compte pas relâcher la pression et poursuit ses actions : envoi de courriers types aux avocats français, pour qu'ils les fassent à leur tour parvenir aux autorités turques et françaises ; rédaction d'une tribune publiée dans Le Monde et sur le site de la FIDH, et signée par toutes les grandes instances représentatives de la profession et par plus de 400 avocats ; lancement d'une opération « cartes postales »...

« Nous avons demandé à tous nos confrères, en France et à l'étranger, d'envoyer des cartes postales écrites en turc sur les lieux de détention de Ramazan Demir et Ayse Acinikli, afin de leur apporter leur soutien », explique Jennifer Halter, à l'origine de l'opération. Mais cette démarche a également pour objectif de montrer aux autorités turques l'importante mobilisation des avocats étrangers en faveur de leurs confrères. « Nous souhaitons que cette opération soit très visible, et, pour l'instant, c'est un succès, se réjouit Martin Pradel. Les avocats sont choqués et très désireux de se mobiliser. » Des centaines de cartes postales continuent d'arriver ainsi encore quotidiennement aux deux avocats dans leur prison. Et le petit groupe de défense n'entend pas s'arrêter là.



Martin Pradel, Jennifer Halter, Rusen Aytac et Jacques Bouyssou



INTERVIEW DE LEVENT PISKIN,

AVOCAT AU BARREAU D'ISTANBUL
AVOCAT DE RAMAZAN DEMIR ET
AYSE ACINIKLI

Jacques Bouyssou : Quel regard portez-vous sur la justice de votre pays?

Levent Piskin : Je ne pense pas qu'il y ait un quelconque mécanisme de justice en Turquie. Tout le monde sait que l'exécutif tient entre ses mains le pouvoir judiciaire lequel ne fait qu'exécuter des décisions déjà prises. Les lois sont discriminatoires. Le pouvoir n'a pas pour objectif d'assurer la liberté ou la justice pour les citoyens turcs. Si tu ajoutes à tout cela le conservatisme particulier des magistrats, ça aboutit à une justice répressive.

JB : Pourtant la Turquie est signataire de la CEDH et il y a des juges suffisamment indépendants pour avoir remis nos confrères en liberté

LP : Ils ne font qu'appliquer la loi. La Turquie est membre de la CEDH mais c'est le pays le plus condamné par la Cour. D'une manière générale, les décisions sont privées de toute conception de justice. Il y a une aggravation de la situation: nous n'avons jamais vraiment eu un État de droit mais c'est de pire en pire. Le problème de ce pays est que les lois ont toujours été faites pour protéger l'état et pas les citoyens. On arrive avec un régime de parti unique qui régit tout dans le pays.

JB : Quelles sont les causes pour lesquelles vous vous engagez ?

LP : Premièrement les droits de l'homme. Je défends aussi la communauté LGBT ainsi que les kurdes car ce sont les premières victimes.

J'aime défendre toutes les causes délaissées mais il y en a tant. J'ai par exemple défendu les participants à la Transpride la semaine dernière. La manifestation était interdite et 11 personnes ont été interpellées. Je les ai toutes défendues et j'ai obtenu leur liberté.

JB : Ces engagements vous exposent-ils à des menaces particulières ?

LP : Oui. Il y a quelques jours, une petite bombe a explosé dans mon jardin. Ce devait être l'œuvre de nationalistes turcs car il y avait un ballon avec le drapeau turc dedans.

Une fois, un membre des forces spéciales m'a annoncé qu'il s'occupait de moi et qu'on se reverrait.

La première action d'Erdogan élu président a été de porter plainte contre moi car je l'ai traité de PD, ce qui pour moi n'est pas une insulte mais une qualité. J'ai été condamné deux fois pour cela. Tout le monde me connaît depuis cette affaire, ce qui m'expose à des menaces. Ça ne me paraît pas extraordinaire car nous sommes nombreux à subir ce type de menaces.

Ma mère en arrive à souhaiter que je sois en prison pour être protégé.

JB : Qu'attendez-vous de vos confrères français ?

LP : Solidarité et écoute. Continuez à vous tenir à nos côtés et à nous soutenir.

Merci pour la mobilisation et la solidarité du barreau de Paris. Notre barreau est tellement absent qu'on ne sait pas ce qu'on peut demander à un barreau...

Cet entretien a été réalisé le 22 juin à Istanbul pendant l'attente du délibéré. A l'issue d'une journée de débats, la demande de liberté de nos confrères a été rejetée malgré les réquisitions du parquet qui avait demandé la liberté sous contrôle judiciaire. Ce n'était qu'une manœuvre pour démobiliser la défense, illustrant ainsi tristement le constat de Levent Piskin.

◆ ÉTHIQUE ET VIE ◆ PROFESSIONNELLE DE L'AVOCAT

COMMISSION QUALITÉ DE VIE, ENTRAIDE ET SERVICE SOCIAL



Nous pensons trop souvent à l'Ordre dans sa fonction déontologique, disciplinaire ou financière, mais plus rarement dans sa fonction sociale.

Pourtant, il faut rappeler que l'une des fonctions essentielles de l'Ordre est bien celle de conserver cette confraternité entre nous, cette humanité pour laquelle nous avons prêté serment.

Karine Mignon-Louvet, AMCO

L'Ordre des avocats de Paris est doté d'un service social et d'une commission qualité de vie, qui sont à l'écoute et à la disposition des confrères rencontrant des difficultés ou ayant des questionnements, et ce en toute confidentialité.

Les avocats n'échappent pas aux problématiques liées au stress. L'on peut même dire qu'ils sont en première ligne : dossiers à traiter en urgence, délais à respecter, conflits à gérer, intérêts en jeu élevés financièrement et/ou émotionnellement, pression du chiffre ou du client, surcharge, responsabilité, gestion du temps... L'avocat s'adapte naturellement aux situations difficiles et s'occupe constamment des autres, en s'oubliant au passage.

Le métier s'est considérablement transformé au fil des années, et la recherche d'une meilleure conciliation vie professionnelle, vie personnelle est de plus en plus au cœur des préoccupations des nouvelles générations.

La qualité de vie au travail n'est plus un phénomène de mode mais devient un vrai enjeu de la profession.

La commission qualité de vie, créée sous l'égide de la bâtonnière Christiane Feral-Schuhl et sous l'impulsion de Karine Mignon-Louvet, AMCO, réfléchit sur les sujets pouvant améliorer la qualité de vie des avocats parisiens et propose des solutions concrètes.

- DÈS L'EFB : sont proposés en formation initiale et continue à l'EFB des modules sur la gestion du stress, la gestion du temps, le développement personnel, la voix et l'image, les coachings de situations concrètes, la prévention du harcèlement...

- NUMÉRO BLEU 0 800 242 240 : ligne d'écoute téléphonique pour les avocats qui ont besoin d'échanger sur une problématique angoissante et de parler en toute confidentialité avec un professionnel formé en psychologie. Assistance gratuite, anonyme, 24h/24h.

- BILANS DE COMPÉTENCES : outil qui sert de base à un dialogue construit fondé sur des faits et facilitant l'échange pour un repositionnement ou une recherche de solution en lien avec son environnement. C'est une réponse face à un événement, une aide à la décision qui va au-delà d'un état des lieux. Pris en charge par le FIF-PL.

- COACHINGS : répondant à des demandes individuelles ou de cabinets, ils offrent aux avocats un espace d'échange où, avec l'aide d'un professionnel, ils bénéficient d'une écoute confidentielle et ouverte sur leur besoin de solutions professionnelles.

- LA JOURNÉE DU BONHEUR : depuis quatre ans, elle rencontre un vif succès. Les confrères s'y retrouvent pour prendre un peu de recul sur leur exercice professionnel et apprendre de nouvelles techniques afin d'améliorer leur qualité de vie.

La commission entraide et sociale a pour mission de venir en aide aux avocats qui rencontrent des difficultés liées à leur exercice professionnel, ou à la suite de problèmes personnels, notamment de santé.

Grâce à Basile Yakovlev, AMCO, aux assistantes sociales Véronique Mesguich-Porte et Béatrice Saget, et à leur équipe, il est possible de faire le point sur votre situation, de trouver des solutions, et notamment de gérer les rapports avec les caisses.

La commission dispose d'un fonds de secours pour permettre de passer un cap difficile et présente des demandes d'exonération de cotisations à la commission des finances.

Enfin, chaque 3^e jeudi du mois de 12h à 13h est organisée une réunion de présentation de la couverture sociale dans la salle de Sariat, 2^e étage de l'escalier L1.

- SIGNATURE DU PARTENARIAT AVEC LE RSI permettant à nos confrères de faire un bilan médical gratuit avec un médecin du travail et bénéficier de plusieurs séances gratuites avec des professionnels spécialisés (psychologues, ergonomes, kiné..)

Contact : 01 44 32 47 34 - Palais de justice (salle des Pas-Perdus - dernier étage au-dessus du BRA)

◆ CONSEIL DE L'ORDRE ◆

Séance du Conseil de l'Ordre du 7 juin 2016

I - ÇA VA MIEUX

Mme la vice-bâtonnière n'avait que des bonnes nouvelles à annoncer au Conseil, et notamment la libération du bâtonnier Mamadou Traoré au Burkina Faso, dont le triste sort avait été évoqué lors d'un précédent Conseil.

Par ailleurs, Mme la vice-bâtonnière a précisé s'être rendue à Athènes afin de participer au jury final pour la remise du prix Ludovic Trarieu 2016, prix décerné cette année à notre confrère Wong Yu.

Mme la vice-bâtonnière a également soumis au vote du Conseil une résolution en soutien à la profession d'avocat en Roumanie, malmenée par de récentes modifications apportées à la loi sur la profession.

Enfin, et afin de prolonger un été tant attendu, Mme la vice-bâtonnière a informé le Conseil de l'organisation d'un prochain CAMPUS en Argentine en novembre 2016.

II - DIALOGUE DE SOURDS

Tout en saluant l'implication admirable et l'aide apportée par M. Arnaud Gris sur la question, Mme la vice-bâtonnière a fait état de la légitime déception du barreau de Paris quant aux discussions actuellement menées avec la Chancellerie sur la question de l'aide juridictionnelle.

Ainsi, il n'aura échappé à personne que la discussion est reprise depuis le début de l'année, dans le prolongement du protocole signé à l'automne dernier à la suite de la forte mobilisation de la profession.

Mme la vice-bâtonnière souligne que la Chancellerie exerce, avec une certaine malice, une pression constante sur ses interlocuteurs pour que l'ensemble des problèmes soulevés par l'aide juridictionnelle soit traité pour la mi-juin, ce qui est à la fois incohérent et irréalisable.

Tout en prenant acte des discussions menées portant à la fois sur la contractualisation, la revalorisation de l'UV et un nouveau projet de grille de l'article 90, le Conseil de l'Ordre a souhaité que la Chancellerie laisse à la profession le temps de la discussion et de la concertation. Affaire à suivre, donc.

III - N'IMPORTE QUOI

Consterné, M. le bâtonnier a fait état d'une affaire de droit commun qui a fait grand bruit auprès de nos confrères. Ainsi, dans ce dossier, de curieuses réquisitions tendant à justifier de l'accusation de violences préméditées se sont fondées sur la saisine chez un justiciable d'un tract émanant d'un syndicat d'avocat rappelant le droit et les obligations des justiciables.

Detellesréquisitionsmettentencausel'accès effectif au droit et l'exercice plein et entier des fonctions de conseil et de défense de l'avocat auprès de tous les justiciables.

IV - LA BANQUE D'UN MONDE QUI CHANGE

Il n'aura pas échappé à nos lecteurs les plus assidus qu'une séance du Conseil réussie comporte toujours un point d'avancement de la future Maison des Avocats (MOA).

C'est donc avec une constance qui appelle le respect que M. Jérôme Martin s'est plié à l'exercice en présentant les modalités de financement du projet face à des membres du Conseil proprement charmés par tant de précisions et de finesse technique.

M. Jérôme Martin a ainsi exposé que différentes consultations avaient été menées auprès des établissements financiers sur le financement global du projet, à hauteur de 75 millions d'euros hors taxes.

Le Conseil a donné son accord pour l'offre de financement présentée par l'une des banques consultées, banque que nous ne citerons pas pour ne pas faire de publicité inutile à BNP PARIBAS.

V- T'AS LE BONJOUR DE L'EXPERT-COMPTABLE

Avec ce phrasé charmant caractéristique des gens nés au sud La Loire, Mme Béatrice Bruguès Reix a évoqué les grandes lignes de la désormais célébrissime loi El Khomri.

Ainsi, Mme Béatrice Bruguès Reix, qui n'est pas femme à se laisser berner, a habilement noté un paradoxe sur la place des conseils dans le projet de loi, ledit projet, tout en laissant une place de choix à l'expert-comptable, étant muet sur le rôle des avocats dans le cadre de la négociation collective d'entreprise. Ce constat est d'autant plus curieux qu'une procédure de représentation obligatoire en appel vient d'être instaurée par le décret Macron du 20 mai 2016.

Légitimement convaincu par cet exposé, le Conseil a protesté solennellement contre l'absence de toute référence à l'avocat en tant qu'acteur incontournable de l'accès au droit, et a refusé de voir l'expert-comptable érigé en conseil exclusif dans l'accompagnement juridique des partenaires sociaux. Le Conseil a également exigé qu'une référence soit faite, dans le projet, à l'avocat dans son rôle d'assistance juridique pour tous les accords collectifs.

VI - UNE PAGE DE PUBLICITÉ

M. Denis Chemla s'est penché, sur la problématique de la confidentialité des correspondances entre l'avocat et toute autorité compétente de l'Ordre, rappelant que cette confidentialité s'appliquait aux nombreux avis rendus par les commissions de déontologie.

Cette situation était de nature à introduire une différence de traitement des avis déontologiques entre les différents barreaux et à priver d'efficacité les avis de la commission de déontologie, ce qui est tout de même ennuyeux.

Afin d'y remédier, et après un long débat que nous qualifierons pudiquement comme ayant été « animé », le Conseil de l'Ordre a approuvé une modification du règlement intérieur du barreau de Paris permettant

désormais qu'un avis déontologique du bâtonnier, de son délégué ou de la commission concernée puisse être exceptionnellement communiqué à un tiers, dans le respect du secret professionnel et de la confidentialité, lorsque le bâtonnier, son délégué ou la commission de déontologie concernée le décide.

VII - ZEN, SOYONS ZEN

Avec l'enthousiasme qui la caractérise, Mme Laurence Boyer a présenté les grandes lignes de la future réforme de la procédure prud'homale, telle que fixée par le décret Macron du 26 mai 2016, qui va profondément modifier la pratique de nos confrères travaillistes.

Profitant de l'euphorie ambiante suscitée par son exposé, Mme Laurence Boyer a également évoqué la création de ZEN PRUD'HOMMES, avec l'aide toujours précieuse de Mme Marie-Alice Jourde.

Ce projet consiste à mettre en place une permanence ordinale au conseil de prud'hommes de Paris veillant au respect du contradictoire. À la demande des confrères concernés, la permanence prendrait position sur le bien-fondé de la demande de renvoi formulée et/ou sur son opposition, et agirait en fonction. Venez nombreux. Ambiance garantie.

Le Conseil de l'Ordre a approuvé les principes et la mise en oeuvre du projet ZEN PRUD'HOMMES, ainsi que la liste des référents ordinaires en charge de cette permanence.

Le
Bulletin

Retrouvez l'ensemble des vidéos des séances du Conseil de l'Ordre depuis le site du barreau de Paris dans le menu

« **Mon métier d'avocat** »

ou en saisissant directement le lien suivant dans votre navigateur :

[www.avocatparis.org/
videos-du-conseil](http://www.avocatparis.org/videos-du-conseil)



◆ CONSEIL DE L'ORDRE ◆

Séance du Conseil de l'Ordre du 14 juin 2016

I - DU CÔTÉ DU CNB

De mémoire de Tourangeau, on a rarement vu un aréopage d'élus aussi distingués flâner dans le centre-ville.

C'est en effet à Tours que s'est tenue l'assemblée générale du CNB, où ont été prises des décisions d'importance, et notamment une augmentation de l'UV à 35 euros et l'exigence que les avocats ne soient pas placés sous le contrôle du notaire dans le cadre de la procédure de divorce. Bref, ça bosse.

II - VOYAGE VOYAGE

M. Romain Carayol a informé le Conseil de sa participation à la rentrée du barreau de Guadeloupe. Malgré une météo exécrable, le discours du bâtonnier local a été fortement apprécié.

Mme Michelle Dayan a indiqué avoir représenté le barreau de Paris lors de la rentrée délocalisée du barreau de Louisiane qui se tenait à Destin, en Floride donc, essayez de suivre un peu.

Mme Michelle Dayan a notamment été charmée par le fait que les nombreux magistrats présents étaient particulièrement accessibles, ce qui n'est effectivement pas le cas partout. On ne vise personne.

III - SOUND OF SILENCE

M. Jacques Bouyssou a été contraint d'évoquer une nouvelle fois la situation de nos confrères turcs détenus et a rappelé que le procès se tiendrait le 22 juin prochain à Istanbul.

L'opération de soutien par l'envoi de cartes postales est plus que jamais d'actualité. Chaque confrère est invité à y participer, des cartes postales à signer étant accessibles au vestiaire.

À noter également que le Conseil a fait part de sa tristesse et de son indignation devant l'acte criminel et barbare commis à Orlando le 13 juin dernier.

Nos lecteurs nous pardonneront de ne pas avoir trouvé quelque chose de léger à dire sur ces deux événements.

IV - PARTENAIRE PARTICULIER

Cette semaine, M. Jérôme Martin n'a pas présenté un rapport sur l'état d'avancement de la future Maison des Avocats, ce qui, en soi, constitue à la fois une information et un événement.

Ainsi, malicieux comme un footballeur italien, M. Jérôme Martin a proprement cueilli les membres du Conseil présents en présentant un projet de partenariat avec l'Institut des hautes études de défense nationale.

Ce partenariat a pour objet d'ouvrir les formations des avocats en matière d'intelligence économique.

Inutile de vous dire que le Conseil, séduit par tant d'originalité, a voté à l'unanimité cette proposition.

V - LA BONNE PAYE

La facturation des honoraires est l'affaire de tous, mais surtout le sujet de prédilection de M. Thierry Montéran.

Ainsi, avec l'aplomb caractéristique de l'homme éclairé, M. Thierry Montéran a présenté les modifications relatives à l'annexe VIII de la convention d'honoraires, aux fins de mise en conformité avec l'article 10 de la loi du 31 décembre 1971, mais également quatre modèles de convention.

Le Conseil de l'Ordre a approuvé ces propositions.

VI - LÉVIATHAN

Pourtant d'un naturel optimiste, M. Serge Bakoa s'est inquiété du devenir du principe de l'unicité d'exercice de la profession d'avocat en France. Ainsi, tout en relevant les potentialités offertes par les projets en cours, il a souligné que les

décrets en voie d'adoption, et notamment ceux touchant à l'interprofessionnalité dans le cadre de la loi Macron, tendent à modifier profondément l'exercice de la profession.

M. le bâtonnier a soumis au vote un projet de résolution sur ce sujet, rédigé avec l'aide de la plume toujours inextinguible de M. le vice-bâtonnier Jean-Yves Le Borgne, que nous saluons s'il nous lit.

Ainsi, tout en envisageant avec intérêt les futures activités nouvelles des avocats à travers des modalités d'exercice multiples, le Conseil de l'Ordre a souhaité que soit maintenue l'unité de la profession et des règles et usages qui constituent son identité. Il a également souhaité que le contrôle des organes représentatifs de la profession soit maintenu.

VII - COTISATIONS CNB

Il n'existe pas de sujets tabous pour M. Jérôme Martin.

Avec un courage admirable, rappelant sans peine celui du spartiate partant à l'assaut du Péloponnèse, M. Jérôme Martin s'est donc attaqué à l'épineux sujet des cotisations et à l'augmentation constante et inappropriée, au regard du contexte économique défavorable et aux décisions de Paris sur ses propres cotisations, de la cotisation demandée par le CNB.

Suivant les recommandations préconisées, le Conseil de l'Ordre a émis des réserves polies sur le pouvoir qu'aurait le CNB d'imposer aux ordres d'appeler ses propres cotisations, étant rappelé que cette opération constitue un coût important supporté par le barreau de Paris au titre du recouvrement desdites cotisations.

Le Conseil de l'Ordre a également exclu le principe d'un appel global et/ou concomitant des cotisations du CNB avec les cotisations ordinaires, car, après tout, y'a des limites à la gentillesse.

◆ ANNONCES ◆

VIE ASSOCIATIVE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ET ÉLECTION DU CONSEIL CONSULTATIF DE LA CARPA DE PARIS

Le Jeudi 30 juin, élections de 15h à 17h, puis assemblé à partir de 17h

Tous les avocats du barreau sont conviés à l'assemblée générale de la CARPA de Paris, convoquée par Frédéric Sicard, bâtonnier de l'Ordre, à l'auditorium de la Maison du barreau.

L'élection pour le renouvellement du mandat de neuf membres au conseil consultatif de la CARPA aura lieu. Seront élus les neuf nouveaux membres, en remplacement des membres sortants.

Procurations :

Le vote par procuration est admis. Le modèle de pouvoir peut être retiré auprès des appariteurs de l'Ordre et à l'accueil de la CARPA, 11 place Dauphine 75001 Paris.

Un mandataire ne peut être porteur de plus de cinq procurations.

Candidatures :

Les candidatures pourront être adressées par lettre recommandée avec accusé de réception ou déposées contre récépissé au secrétariat général de la CARPA, 11 place Dauphine 75053 Paris cedex 01, auquel elles devront parvenir au plus tard le 23 juin à 12 heures.

Puis l'ordre du jour de l'assemblée générale portera sur :

- allocution du président,
- rapport d'activité du secrétaire général,
- présentation des comptes 2015 et rapport du trésorier,
- rapport du conseil consultatif par le président,
- rapports des commissaires aux comptes.

L'assemblée générale et la proclamation des résultats de l'élection au conseil consultatif seront suivies d'un verre amical.

Renseignements :

Françoise Dumet

Tél. : 01 44 32 49 86

CARPA de Paris

9-11, place Dauphine - 75001 Paris

RÉORGANISATION DES SERVICES DE LA DGFIP

LANCEMENT D'UNE CONSULTATION

Date limite de remise des offres : 27 juin 2016 avant 16 heures.

Dans le cadre d'une réorganisation des services de la DGFIP, deux pôles juridictionnels judiciaires seront créés, à Paris et à Aix-en-Provence, pour traiter l'ensemble des nouvelles affaires de contentieux juridictionnel judiciaire d'assiette devant les tribunaux de grande instance et les cours d'appel.

À compter du 1^{er} septembre 2016, chaque pôle prendra en charge les instances juridictionnelles judiciaires formées à l'encontre des impositions établies par l'ensemble des directions régionales et départementales des finances publiques situées dans son ressort territorial.

À l'exception, jusqu'au 31 mars 2017, des affaires relatives aux impositions établies par les directions de contrôle fiscal et par les directions nationales spécialisées, qui demeurent de la compétence de ces directions.

Une consultation a été lancée afin de recruter un avocat pour représenter le pôle dans les instances en demande et en défense.

Les documents de la consultation peuvent être téléchargés sur :

<https://www.marches-publics.gouv.fr>

sous la référence : DRFIP75_Avocat_PJJ

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Jean-Paul Raymond

Téléphone : 01 44 50 79 24

Télécopie : 01 44 50 79 59

E-mail : jean-paul.raymond@dgfip.finances.gouv.fr

ÉCOUTE ET SOUTIEN

0 800 242 240 : le numéro bleu pour les avocats du barreau de Paris

Le numéro bleu est un service d'écoute et d'assistance psychologique dédié aux avocats du barreau de Paris en vue de les aider tout au long de leur carrière à faire face aux difficultés professionnelles et/ou personnelles qu'ils peuvent rencontrer. Ce service d'écoute et de soutien est anonyme, confidentiel et gratuit, et est géré par des psychologues professionnels indépendants.

N'hésitez pas à faire connaître ce numéro et à l'utiliser.

ATELIER DE CHANT ET CHORALE

L'Association des avocats musiciens du barreau de Paris vous invite à découvrir une technique de chant complète, par Christophe Raynaud, professeur diplômé de la Ned Manderino School de Los Angeles.

Cet atelier tous niveaux propose un travail combiné entre la technique de chant et l'interprétation d'un répertoire de styles très varié (gospel, folk, pop, rock, soul, etc.) permettant de trouver maîtrise, confiance et épanouissement dans ses capacités vocales.

Informations :

Les séances ont lieu le jeudi de 20h à 22h au palais de justice de Paris.

1^{re} séance le jeudi 15 septembre 2016. Inscriptions à partir du mois de juin 2016 auprès de Christophe Raynaud : 06 62 41 65 96

Fin des inscriptions le 25 septembre 2016.



ERRATUM

Comme nous ne l'indiquions pas au sein de la rubrique « Annonces » page 15 du Bulletin n° 10 du 13 juin 2016 la présidente de la Cour constitutionnelle de Libreville, Gabon, est Mme Marie Madeleine Mborantsuo et non Mme Lisa-Marie Bongotha (chef du protocole du président de la Cour constitutionnelle).

Le Bulletin

Vie associative
Mariage, Naissance
Décès

Vous souhaitez publier
une annonce dans le Bulletin ?

Merci de nous adresser votre texte
et vos coordonnées à

lebulletin@avocatparis.org

◆ ANNONCES ◆

INFORMATIONS

JURISTES ASSISTANTS

À compter du mois de juin 2016, la cour d'appel de Versailles va recruter des « juristes assistants », qui auront vocation à travailler à la cour d'appel et dans les tribunaux de grande instance de Versailles, Nanterre et Pontoise à partir du 1^{er} septembre prochain.

Ces juristes assistants apporteront leur soutien aux magistrats du siège et du parquet du ressort dans des contentieux spécialisés et des domaines variés (civil, pénal, social), ou dans des services connaissant un retard de traitement important. Des « juristes assistants » spécialisés en droit du travail seront aussi recrutés.

Les candidats devront soit être détenteurs d'un doctorat en droit, soit avoir un niveau bac + 5 et justifier de deux années d'expérience professionnelle dans le domaine juridique.

La diffusion des fiches de poste sera effectuée par la cour d'appel, par le biais de la Bourse interministérielle de l'emploi public, courant juin 2016.

Les juristes assistants bénéficieront d'un statut de contractuel de l'État. Le premier contrat sera conclu pour une durée de onze mois maximum, renouvelable pour une durée maximale supplémentaire de trois années. La rémunération mensuelle sera de 25 000 à 30 000 € bruts par an.

Un recrutement en qualité de magistrat des personnes recrutées comme juristes assistants sera possible, sous condition d'âge et d'expérience professionnelle, dans le cadre d'un recrutement sur dossier.

RÉFORME DE LA PROCÉDURE D'APPEL EN MATIÈRE SOCIALE (NOTE N°4)

La réforme de la procédure d'appel en matière sociale sera applicable à compter du 1^{er} août 2016, en application du décret n°2016-660 du 20 mai 2016 publié au Journal officiel le 25 mai 2016.

L'ARTICLE R1461-1 DU CODE DU TRAVAIL EST MODIFIÉ DANS CES TERMES :

« Le délai d'appel est d'un mois. À défaut d'être représentées par la personne mentionnée au 2^o de l'article R. 1453-2, les parties sont tenues de constituer avocat. Les actes de cette procédure d'appel qui sont mis à la charge de l'avocat sont valablement accomplis par la personne mentionnée au 2^o de l'article R. 1453-2. De même, ceux destinés à l'avocat sont valablement accomplis auprès de la personne précitée. »

L'ARTICLE R1461-2 DU CODE DU TRAVAIL EST DÉSORMAIS RÉDIGÉ DANS CES TERMES :

« L'appel est porté devant la chambre sociale de la cour d'appel. Il est formé, instruit et jugé suivant la procédure avec représentation obligatoire. »
La procédure applicable est donc celle de la représentation obligatoire devant la cour, en matière sociale, soit par un avocat, soit par un défenseur syndical (article R1453-2 2^o du code du travail).

Les membres du réseau RÉCAMIER, spécialistes de la procédure d'appel, présents dans la quasi-totalité des cours d'appel de France, sont disponibles pour vous conseiller.

APPLICATION DU DÉCRET DU 20 MAI 2016

Depuis le 1^{er} janvier 2013, l'ensemble des échanges devant la cour d'appel doit, pour les procédures avec représentation obligatoire, se faire par le RPVA (réseau privé virtuel des avocats).

L'utilisation du RPVA est également possible pour certaines procédures sans représentation obligatoire, à savoir celles devant les chambres sociales de la cour (pour interjeter appel d'un jugement du conseil des prud'hommes et du TASS, et notifier des conclusions).

Le décret n°2016-660 du 20 mai 2016 relatif à la justice prud'homale et au traitement judiciaire du contentieux du travail modifie en profondeur ces règles, puisqu'à compter du 1^{er} août 2016, la procédure d'appel devant les chambres sociales devient une procédure avec représentation obligatoire.

Les parties ne pourront donc plus se défendre seules, mais être représentées par un avocat ou un défenseur syndical.

Lorsqu'elles choisiront d'être représentées par un avocat, celui-ci devra impérativement recourir à la voie électronique.

DÉCÈS

M. le bâtonnier et Mme la vice-bâtonnière de l'Ordre des avocats de Paris ont la tristesse de vous faire part du décès de :

M. Bernard Gaudubois, avocat honoraire. La cérémonie religieuse sera célébrée le vendredi 10 juin 2016, à l'église Notre-Dame-de-Toutes-Joies à Nantes.

Elle sera suivie de la crémation dans l'intimité.

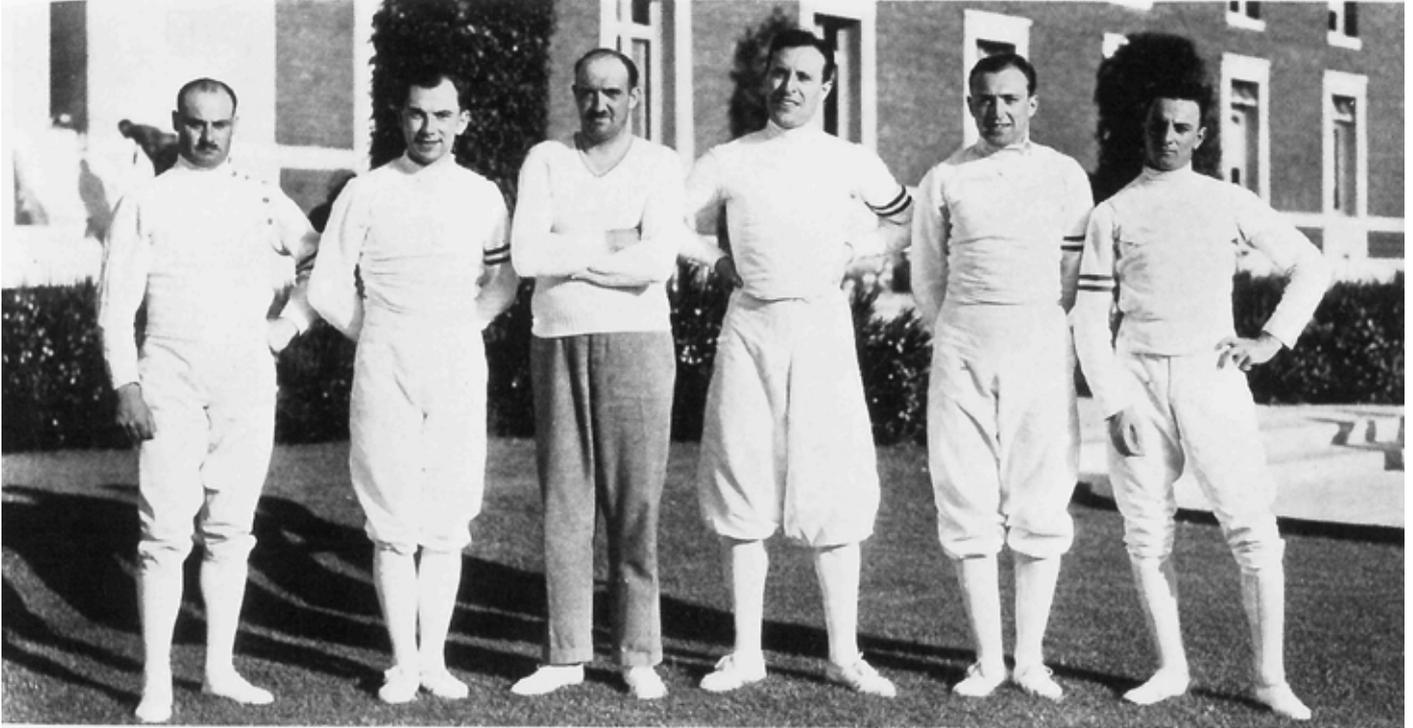
BIENVENUE, CHERS CONFRÈRES

Prestation de serment du 08 Juin 2016

Pierre Affagard • Chabha Allouane
Benoit Allouis • Samia Amrane
Alexandre Archambault • Marie-Jeanne Auge • Laurie Barloy • Robin Barrière
Charlaine Berendt • Laure Berezanski
Sophie Bienenstock • Pauline Borczuch
Tiphaine Bouvard • Pierre-Yves Cauvet
Maxime Cavaille • Alice Combastet
Gabriel Dubois • Lorraine Dumont
Saint Priest • Marion Fradin
Anne-Amélie Grand-Jean • Charlène Jaffre
Louis Jambu-Merlin • Jad Khalife
Edith Kpanou • Marie-Sabrina Lai Cheong
Danbi Lee • Johanna Magne
Amel Makhoulf • Irène Martinez -Mulero
Gabrielle Massoulier • Marie-Renée MBock
Francine M'Bokolo • Aurélien Micheli
Hermine Mkhitarian • Tamara Palaux
Charlotte Palladino • Benjamin Parrish
Agathe Peyroux • Joanne Pierre • Alix Quignaux • Elodie Raso • Morgane Richard
Guillaume Rossignol-Infante • Guillaume Sergent • Yohan Slama • Deborah Sprockeels • Joseph Srouji • Hugo Tanguy
Arnaud Tournier • Harold Turot
Jean-Claude Van Mol • Badia Zaoui
Amel Zrann

◆ HISTORIQUE ◆

LES AVOCATS ET LE SPORT : RAPPEL HISTORIQUE



CHAMPIONS OLYMPIQUES
FOILS TEAM, FRANCE — TEAM MEMBERS, JEAN PIOT, RÉNE LEMOINE,
PHILIPPE CATTIAU, RENÉ BONDOUX, EDWARD GARDERE, RENÉ BOUGNOL

Le barreau et le sport sont liés de bien des façons : l'avocat peut aussi bien traiter du droit du sport que se livrer à une activité sportive, notamment dans le cadre des multiples associations que compte le barreau de Paris.

Tous ces avocats familiers de l'univers sportif seront peut-être étonnés d'apprendre que le barreau et les anciens avoués ont donné à la France trois champions olympiques, mais aussi un ministre des Sports et des Loisirs, qui, voici 80 ans, a grandement contribué à donner à la pratique du sport une dimension populaire qui ne s'est jamais démentie.

Le premier avocat champion olympique ne paraît guère avoir retenu l'attention : Louis Pierre Henri Jobier (1879-1930) a été avocat au barreau de Paris de 1913 à 1930. Aux jeux Olympiques de Paris de 1924, il remporte la médaille d'or au fleuret par équipe. À ses côtés figurent des escrimeurs très titrés comme Roger Ducret, Philippe

Cattiau ou Lucien Gaudin, qui semblent bien avoir éclipsé leur coéquipier. Lorsque le bâtonnier Fernand Payen évoque le défunt avocat lors de la rentrée du barreau de 1930, il ne mentionne aucunement son passé sportif et le présente comme l'un de ces confrères discrets, « silencieux et presque inaperçus ».

Un autre champion olympique quelque peu oublié aujourd'hui est Charles Pacôme (1902-1978). Il fut avoué près le tribunal d'Avesnes à partir de 1936. C'est peu avant son entrée dans cette carrière qu'il a remporté la médaille d'or en lutte libre aux jeux Olympiques de Los Angeles de 1932. Quatre ans auparavant, il avait déjà remporté

◆ HISTORIQUE ◆

la médaille d'argent dans la même discipline aux jeux Olympiques d'Amsterdam. Non content d'être un lutteur et un juriste, Pacôme était également un violoniste de très haut niveau. S'il n'a pas véritablement été une célébrité nationale, il demeure connu dans le Nord, où il a passé toute son existence.

Le troisième médaillé d'or est indéniablement le plus connu des trois, et son souvenir est très présent au barreau de Paris : c'est également aux jeux Olympiques de Los Angeles de 1932 que l'avocat René Bondoux (1905-2001) est sacré champion olympique d'escrime au fleuret par équipe. Quatre ans plus tard, il obtient encore la médaille d'argent par équipe dans la même discipline aux jeux Olympiques de Berlin. Alors que Jobier n'a pas connu la célébrité, René Bondoux a tôt fait de retenir l'attention au palais : dès 1931-1932, il est élu premier secrétaire de la Conférence. Tout à la fois homme de robe et homme d'épée, il dévoile également de rares qualités militaires lors de la Seconde Guerre mondiale : fait prisonnier lors des combats de 1940, il est rapatrié de Silésie et décide, en 1943, de gagner les Forces françaises libres en Afrique du Nord. Il y parvient après plusieurs mois de détention en Espagne. Devenu le chef de cabinet du général de Lattre, commandant en chef de la 1^{re} armée française, il assiste à ses côtés à la capitulation du Reich, le 8 mai 1945, à Berlin. Ce destin d'exception trouve un complément logique dans une brillante réussite professionnelle, consacrée par l'élection de René Bondoux comme bâtonnier de l'Ordre des avocats de Paris (1963-1965).

La longue et belle carrière du bâtonnier René Bondoux contraste avec la disparition prématurée de son confrère Léo Lagrange (1900-1940), qui fut comme lui secrétaire de la Conférence (promotion 1925-1926) et combattant de la Seconde Guerre mondiale. Léo Lagrange est mort au champ d'honneur en juin 1940. Il n'a pas été champion olympique, mais il est lui aussi un avocat qui a honoré le sport, et son action peut être considérée comme le complément naturel du sport de très haut niveau incarné par nos trois médaillés d'or. Dès 1932, Lagrange est élu député socialiste. Il est réélu en 1936, et Léon Blum lui confie dans son gouvernement un sous-secrétariat des sports et des loisirs. Léo Lagrange va conserver ces fonctions durant presque deux années au cours de trois gouvernements successifs. En parallèle de l'apparition des congés payés et des quarante heures hebdomadaires de travail, il encourage la pratique sportive par le plus grand nombre, incite à l'ouverture de stades (qui

portent souvent son nom), et favorise la création de clubs et de terrains de sport. Ces initiatives s'accompagnent de la création d'un conseil supérieur des sports, d'une école normale d'éducation physique et du brevet sportif populaire. Léo Lagrange travaille ainsi à la promotion du sport pour tous et l'associe en outre aux loisirs.

Certains ont voulu voir dans cette politique une critique implicite du sport de haut niveau, réservé à une élite. C'est oublier que le sport de compétition repose nécessairement sur un important réseau de praticiens amateurs et que les champions contribuent par leur réussite à la promotion du sport qu'ils incarnent. Par l'action politique, ou tout simplement par leur exemple individuel, les avocats ont ainsi montré, dès l'entre-deux-guerres, qu'il était possible de pratiquer le sport sous toutes les formes et à tous les niveaux. Les amoureux du sport au barreau peuvent saluer la mémoire de ceux dont ils sont, chacun à leur manière, les héritiers.



Léo Lagrange, sous secrétaire aux sports.

◆ LIRE & SORTIR

LECTURE



L'Éloge du vertige

de Marc Favero

Éditions Colonna

Un essai de Marc Favero, ancien confrère, sous la forme d'un jeu des sept questions essentielles.

Dieu existe-t-il ? Le monde a-t-il une origine ? Le monde est-il une illusion ? L'homme est-il libre ? L'esprit est-il indépendant de la matière ? Existe-t-il une morale universelle ? Existe-t-il un meilleur régime politique pour l'homme que la démocratie ?

Si vous êtes prêt à abandonner le confort de vos certitudes, alors ce livre est écrit pour vous.



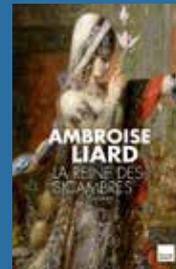
Règles de la profession d'avocat

de Henri Ader et André Damien

Éditions Dalloz

Totalement refondue et largement augmentée, cette 15^e édition traite notamment de l'accès, des conditions d'exercice et de la déontologie de la profession d'avocat.

Cette nouvelle édition étudie, à la lumière des évolutions législatives et jurisprudentielles, des avis de la commission des règles et usages du CNB et des dispositions du règlement intérieur national de la profession, l'ensemble des règles relatives à l'accès, l'organisation et l'administration de la profession, les principes essentiels, les règles déontologiques, la discipline, les activités professionnelles, la rémunération, l'exercice et les structures, et les régimes de responsabilité de l'avocat.



La Reine des Sicambres

de Ambroise Liard

Éditions du Toucan noir

En décembre 496, le soir du baptême du roi à Reims, au milieu de sa cour, la jeune et belle Renate, compagne de la reine Clotilde, est agressée par l'un des généraux de l'armée. Avec l'aide inopinée de son protecteur, le moine Aetius, elle parvient à tuer l'assaillant.

Contrainte de quitter la cour toute hâte pour ne pas subir le châtiement de Clovis, Renate fait ses adieux à ceux qui l'ont recueillie enfant. C'est ce moment que choisit Aetius pour lui révéler qu'elle n'est pas une femme comme les autres et que personne ne doit jamais voir le dessin d'abeille tatoué sur son dos. Ce tatouage fait d'elle un personnage très gênant pour le roi.

Un beau livre historique d'un ancien secrétaire de la conférence.

Librairie de la Cour de cassation, plus qu'un métier, une passion !



Communément appelée Librairie Dauphine, j'ai été acquise en 1927 par JurisClasseur, « l'ancêtre » de LexisNexis. Située juste derrière le palais de justice, j'étais idéalement placée sur le trajet des avocats, des magistrats et des autres métiers juridiques.

Mais ça, c'était avant. Avant l'état d'urgence et la fermeture des portes arrière du palais.

Depuis 2012, je me suis développée sur Internet, créant mon identité numérique par le site et les réseaux sociaux sous le pseudo de Ma Librairie de Droit, et, maintenant, je peux offrir le même service de proximité à la France entière.

Labellisée librairie dynamique depuis 2014, je multiplie les sorties, les dédicaces, partenariats et d'autres rencontres, car si « tu ne viens pas à la librairie, la librairie ira à toi ».

Comme le 16 juin prochain, pour le lancement de la nouvelle édition du Dalloz Action « Règles de la profession d'avocat », le 23 juin, pour la sortie du numéro 2 de la revue *Sang-Froid* ou encore le 7 juillet, pour les cinq ans du blog « Le droit international expliqué à Raoul ».

[\(http://www.diraoul.net/\)](http://www.diraoul.net/)

Étudiants, professionnels et simples curieux peuvent s'y côtoyer, discuter, échanger. Ce sont eux qui font battre mon cœur de librairie. C'est pour eux que j'existe. Et c'est pour eux que, désormais, notre regard se tourne vers les Batignolles et sa future cité judiciaire de Paris.

Librairie Dauphine - LexisNexis
27, place Dauphine 75001 Paris
Tél. : 01 43 26 60 90
Fax : 01 46 34 22 98
www.malibrairededroit.com

f Ma librairie de droit @mldd_com

SORTIE



Le Songe d'une nuit d'été - Les Micycles

de William Shakespeare

Vendredi 24 juin 2016
à 20h

Théâtre Adyar

Où à Athènes, Thésée s'apprête à célébrer ses noces avec Hippolyta, la reine des Amazones. Dans la forêt avoisinante, Obéron, roi des elfes, se dispute avec Titania, sa femme, au sujet de leurs nombreuses conquêtes passées et présentes. Ajoutons deux couples d'amoureux contrariés - Hermia, qui est amoureuse de Lysandre mais promise à Démétrius, lequel est aimé d'Hélène - et des artisans partis répéter une tragédie pour les noces de leur duc, avec le truculent Bottom. Tout ce petit monde finit par se retrouver dans la forêt, où les sortilèges d'Obéron, aidé par le lutin Puck, vont semer la confusion au cours d'une nuit dont personne ne saura vraiment si elle est un rêve, un jeu ou un fantôme. Un songe ?



Rencontre avec les auteurs de la revue Sang-froid

Librairie LexisNexis - Dauphine
Jeudi 23 juin 2016
de 17h à 20h

Pour la sortie du deuxième numéro de cette revue consacrée à la justice, à l'investigation et au polar, venez à la rencontre-signature avec les auteurs.

Au programme de ce numéro :

Révélation : Le protégé d'Hitler qui devient tueur pour le Mossad.

Terrorisme : Rencontre avec un ancien policier de Daech en Belgique.

Dossier : Les failles de la médecine légale : quand des meurtres passent inaperçus.

Police : La face cachée du scandale de la Bac Nord de Marseille.



Ordre des avocats de Paris

11, place Dauphine - 75001 Paris - 01 44 32 48 48

Directeur de la publication : Frédéric Sicard, bâtonnier de l'Ordre des avocats de Paris

Rédacteur en chef : Jacques Bouyssou, secrétaire du Conseil de l'Ordre

Conception et réalisation : Monsieur SLOOP

Ont contribué à ce numéro : My-Kim Yang-Paya, Arnaud Gris,

Karine Mignon-Louvet, Élise Brissaud, Yves Ozanam

Illustrations : Unter

Impression : imprimerie Peau

Crédit photos : Ordre des avocats de Paris

Une pensée toute particulière pour Ayse Acinikli et Ramazan Demir ainsi que tous les avocats en danger à travers le monde.



◆ RETOUR SUR ...



16 juin 2016

Signature Paris Aide aux Victimes

Mme Carole Damiani, directrice de Paris Aide aux victimes, et M. Claude Lienhard, président de Paris Aide aux victimes et Mme la vice-bâtonnière lors de la signature de la convention avec Paris Aide aux victimes.



13 juin 2016

CNB de Tours

À Amboise, avec Philippe Baron et Catherine Gazzeri-Rivet, bâtonnier et ancien bâtonnier de Tours, à l'occasion de l'assemblée du CNB de Tours.



14 juin 2016

Légion d'honneur

Vincent Nioré (AMCO) lors de sa remise de la Légion d'honneur avec Delphine Boesel.



11 juin 2016

Rentrée du barreau de la Guadeloupe

Le barreau de la Guadeloupe (de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin) a organisé sa rentrée solennelle sous la présidence du bâtonnier Jamil Houda. Romain Carayol, MCO, y représentait le barreau de Paris.

9 juin 2016

Louisiana State Bar Association

Michelle Dayan, MCO, représente le barreau de Paris lors du dîner annuel du président de la Louisiana State Bar Association. Ici avec le président des Young lawyers bar association Cotty E. Chabert.



16 juin 2016

RÉUNION DES EXPERTS DU CCBE

Réunion des experts français auprès du CCBE entourant M. le bâtonnier Frédéric Sicard, Mme la vice-bâtonnière Dominique Attias, M. le président Pascal Eydoux, M. le bâtonnier Yves Mahiu, président de la Conférence des bâtonniers, et le président Forrer.





17 juin 2016

10 ans de Com SG

10 ans de Com SG avec Angéla Trivisonno, présidente et fondatrice, Catherine Sauvat, vice-présidente, M. le bâtonnier Frédéric Sicard, Thierry Carlier, relations internationales, Pascale Foucherot, secrétaire générale, Patrick Ramon, communication, et Idriss Saada, relations extérieures.

17 juin 2016

Déjeuner annuel de l'Ordre des avocats de Vizcaya

Valérie Duez-Ruff, MCO, a assisté au déjeuner annuel de l'Ordre des avocats de Vizcaya à Bilbao, parmi une assemblée très nombreuse, venue des barreaux du Pays basque.



7 juin 2016

Revue de l'UJA

Mme Aminata Niakaté et Mme la vice-bâtonnière lors de la première de la revue de l'UJA.



17 juin 2016 Hommage à Georges Izard

Inauguration d'une plaque à Abeilhan (Hérault) par Christophe Izard à la mémoire de son père Georges Izard, avocat, parlementaire et membre de l'Académie Française.

9 juin 2016

Paris Place de Droit



Créée en 2015, Paris Place de Droit rassemble autour du barreau de Paris et du tribunal de commerce les organisations contribuant au rayonnement et à la promotion de la place de droit de Paris, dont notamment le Cercle Montesquieu, l'AFJE, Paris Place d'arbitrage et l'université Paris II.

Objectif de cette matinée-débat : rappeler l'intérêt pour les entreprises confrontées aux enjeux du commerce international, de choisir la place de droit de Paris pour régler leurs litiges.

Après une introduction par Jean Messinesi, président du tribunal de commerce, et le bâtonnier Frédéric Sicard, Gérard Mestrallet, président de Paris Europlace et de ENGIE, est venu apporter son témoignage de leader économique. Une table ronde, modérée par Jacques Bouyssou, MCO, a ensuite réuni : Carol Xueref, directrice juridique du groupe Essilor (Cercle Montesquieu), Adam Smith, directeur juridique de Safran (AFJE), et Guillaume Meunier, de la direction des affaires civiles et du sceau.

Jean-Michel Darrois et Jacques Attali ont ensuite partagé leurs conclusions avec un public composé notamment d'avocats, de juges consulaires et de directeurs juridiques.



◆ PORTRAIT ◆

SERGE MONEY

*Au commencement
était le verbe...*

... À la fin aussi.

Arrivé de Côte d'Ivoire à un an, Serge grandit à Ivry-sur-Seine. Son grand frère lui transmet le goût du hip-hop, Perry Mason celui de l'avocature. Au croisement de ces deux passions : la puissance du verbe.

« J'étais fasciné par le rap, car il y'avait un côté sociétal. Le rappeur est une sorte journaliste de la rue. Il dit tout haut ce que tout le monde pense tout bas. » Cette fascination le mène loin et haut. En 1996, Cochise (son nom de scène) participe à la création du collectif hip-hop Mafia Trece, réunissant plusieurs groupes issus de la capitale et de sa petite couronne. Mafia, comme la famille sauce De Palma et Scorsese, Trece, comme le 13^e arrondissement, QG du collectif.

En 1997, c'est la consécration avec la sortie de Cosa Nostra, premier album qui va s'écouler à près de 100 000 exemplaires. Un deuxième album, l'argent, la vie facile, des révélateurs de personnalités qui conduisent à la séparation du groupe et des interrogations. « Qu'est-ce qu'on veut à ce moment ? Moi je veux reprendre mes études de droit là où je les avais laissées ». À 30 ans, le voilà donc en licence à la Sorbonne. « J'ai eu énormément de mal à reprendre, mais j'avais tellement envie de devenir avocat, d'aller défendre, plaider, avec la robe... » Un sacerdoce qu'il mène, tenace, à son terme, sans redoubler.

Il prête serment en 2009 et découvre, lors de son stage, la Conférence. Une révélation.

« J'ai retrouvé dans l'exercice ce que j'aimais dans le rap : la maîtrise de la langue, la capacité à trouver le mot juste au bon moment, l'art de la punchline ! »

Intimement convaincu qu'il peut l'obtenir, il passe le concours... cinq fois avant d'être élu... 5^e secrétaire. « À l'heure actuelle, c'est le plus beau cadeau de ma carrière d'avocat. J'ai passé une année exceptionnelle et je ne me remercierai jamais assez de m'être accroché ! »

Pénaliste jusqu'au bout de l'épithète, opiniâtreté et confiance en soi agissant de concert, il crée en parallèle son propre cabinet d'avocat : « Les débuts ont été difficiles, mais ça m'a permis de me construire. Aujourd'hui, je travaille avec deux collaborateurs. Tout est fragile évidemment, mais je pense que je m'en sors bien. »

*« À la recherche du mic perdu je pars en expédition
Pour accomplir ma mission
Remplir ma tâche sans rémission
Qu'il vente ou qu'il pleuve
Au d'là des monts et des fleuves
Pour le ramener au temple
Je surmonterai toutes les épreuves »**

A priori, Serge aime partir en mission.

* Extrait de « À la recherche du mic perdu » issu de l'album Cosa Nostra.

◆ SPORT ◆

Les finalistes du championnat à 11 Avocats Foot 2015-2016, les cabinets Reinhart Marville Torre et Hogan Lovells



CONTACTEZ LES SPORTS AU BARREAU :

Geoffroy Canivet, avocat : spab@avocatparis.org  [sports au barreau](https://www.facebook.com/sportsaubarreau)  [#spab](https://twitter.com/sportsaubarreau)



AVOCATS FOOT

(Président : Nicolas Durand-Gasselín)

Samedi 11 juin a eu lieu

la grande journée de l'association, qui fête cette année ses quinze ans. Au programme, la finale du championnat Avocats Foot de la saison 2015/2016 - **Coupe SECIB** -, qui a opposé dans un esprit confraternel les cabinets Reinhart Marville Torre et Hogan Lovells, et a vu la victoire finale du cabinet Reinhart Marville Torre (4 buts à 3), ainsi qu'un tournoi à 7 - **Coupe AG2R La Mondiale** -, remporté par Taylor Wessing (contre TAJ avec une 3^e place pour Lafarge Associés). La prochaine saison débutera en septembre 2016.



JURIS' RUN DE L'ACE JA

(Président : Xavier Odinot)

Ils étaient plus de 700 coureurs avocats et autres professionnels du droit sur la ligne de départ des 10 km de la JURIS'RUN ce dimanche 12 juin au Bois de Boulogne, course organisée par l'ACE-JA Paris. Après un échauffement en musique, les participants se sont élancés dans une ambiance festive et conviviale, rafraîchie en fin de parcours par une pluie presque salutaire. Cette 7^e édition était également caritative :

5 € par dossard ont été reversés à Avocats sans frontières. **Classement féminin** : 1^o Mireille MULL JOCHEM (00:36:42) - 2^o Christine ANGLADE COURIOT (00:42:59) - 3^o Gabrielle ROIGNANT (00:44:50) ; **Classement masculin** : 1^o Mohamed SOLTANI (00:32:51) - 2^o Adel TOUNEKTI : (00:34:56) - 3^o Yohan CHETRIT (00:36:15) ; plus de résultats sur : <http://avocatparis.org/sportsaubarreau>.



RUGBY CLUB DU PALAIS

(Président : Emmanuel Noirot - entraîneur : Éric Forestier ; adj. Stéphane de Groër)

Qualification du XV du Palais

pour la finale de la division 4 FFSE sur le terrain 1 du mythique stade Yves-du-Manoir à Colombes, au terme d'un match engagé mais dominé par un vaillant RCP, en dépit d'une pression certaine de l'équipe des THS en seconde mi-temps. Score final : 20-14 (doublé des piliers avec des essais de Géraud Salabelle, de la Truffe, et du capitaine Mikaël Stanicis, dit Jason ; deux transformations et deux pénalités par l'incontournable Philippe Cavalieros, La Lat').

Venez nombreux encourager vos confrères de l'Ovalie pour la finale contre les pompiers du 78, prévue le 25 juin à 13h30 au stade de l'ASPTT, situé 202 avenue Jean Jaurès à Pantin.



SECTION JOGGING & COACHING

JOGG & GYM DU JEUDI

Ouvert à toutes et à tous, un jeudi par mois, pour une séance d'exercices autour du renforcement musculaire et de la course à pied (chacun son rythme), entre la place Dauphine et les quais, avec Jeffrey - coach Fizix et champion d'athlétisme. Prochaine séance le 7 juillet 2016 à 19h30, devant le 9, place Dauphine (vestiaire disponible) - inscription obligatoire à spab@avocatparis.org

SQUASH AU PALAIS

(Président : Xavier Chiloux) : RAPPEL, DERNIÈRES INSCRIPTIONS ! Du 1^{er} au 3 juillet 2016 se déroulera la 6^e Coupe de France de squash SophieAssur des avocats et professions juridiques et judiciaires, au Stade Français (centre Géo André, situé 2, rue du Cdt Guilbaud à Paris 16^e) - droits d'inscription 20 € - contactez chiloux@aol.com ou 06 07 79 13 18.



FOOTBALL CLUB DU PALAIS

(Président : Lucien Felli - entraîneur Cyril Dubois)

Samedi 18 juin s'est déroulé le tournoi amical de l'été organisé au stade Alain-Mimoun, à Issy-les-Moulineaux, entre l'équipe du Football Club du Palais, les élèves-avocats de l'EFB et l'équipe de l'Assemblée nationale. L'an prochain, l'équipe 1 du FC Palais rejoint le championnat de Football Loisir Amateur, organisé par la FFSE, partenaire institutionnel des SPAB.



Monsieur le Bâtonnier
de l'Ordre des Avocats
de Paris

**Monsieur
Frédéric Sicard**

& Madame
la Vice-Bâtonnière
de l'Ordre des Avocats
de Paris

Madame Dominique Attias



En partenariat avec la revue *Politique Internationale*.

Les grandes conférences
européennes



STRATÉGIE FRANCE

Plaidoyer pour une véritable
coopération franco-allemande



Madame la Ministre-Présidente
du Land de la Sarre,

**Annegret
Kramp-Karrenbauer,**

nous fera l'honneur de traiter ce sujet

**mercredi 29 juin 2016
de 18h00 à 20h00
à l'Auditorium de la maison du barreau,
2, rue de Harlay - Paris 1^{er}**

La conférence sera suivie d'un cocktail.